

Réaction au Document Final « *Transformer Notre Monde : le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030* »

Mouvement international ATD Quart Monde

Le Mouvement International ATD Quart Monde salue, après deux ans et demi de négociations, le document final «*Transformer notre monde: le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030*» que les États Membres adopteront en septembre prochain. ATD Quart Monde a activement contribué au processus, en s'appuyant sur les conclusions du Projet de recherche participative sur le Développement Durable, lesquelles ont été nourries par 2.000 personnes dans le monde entier, la majorité d'entre elles vivant dans la pauvreté.

Ne laisser personne de côté

Sur la base des expériences menées sur le terrain avec la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire et les résultats de ces recherches participatives, ATD Quart Monde préconise depuis le début l'intégration du principe de ne laisser personne de côté. Depuis le Groupe de travail de Haut niveau pour l'après 2015 jusqu'au texte final, cette idée a fait son chemin. Défendu par la plupart des États Membres pendant les négociations finales, il est mentionné dans le second paragraphe du Préambule ainsi que dans quatre autres paragraphes, *nous nous engageons à ne laisser personne de côté*. Le principe est appuyé grâce aux données désagrégées dans le paragraphe 48 et par l'engagement d'atteindre *les plus défavorisés en premier* dans le paragraphe 4. L'engagement est essentiel pour réduire la disparité des résultats entre les personnes les plus marginalisées et celles qui sont plus proches des seuils de pauvreté internationaux.

ATD Quart Monde se réjouit que le paragraphe 4, dans le même esprit, souhaite que les Objectifs et les cibles soient atteints pour toutes les nations, toutes les populations et les secteurs de la société. Cependant ATD Quart Monde aurait préféré un langage plus fort, comme « s'engage » à la place de « souhaite » et la mention de tous les groupes économiques et sociaux comme l'ont proposé de nombreuses délégations. Nous travaillerons avec d'autres acteurs pour s'assurer que les plus pauvres et les plus marginalisés soient inclus dans les différents « secteurs de la société » afin d'atteindre les Objectifs et les cibles.

Droits de l'Homme et participation

Le Mouvement International ATD Quart Monde a historiquement défendu une approche du développement centrée sur l'être humain et accueille favorablement la référence centrale donnée à la dignité humaine et à l'éradication de la pauvreté dans le document. Controversé jusque dans les dernières heures de négociations, les droits de l'Homme apparaissent comme un élément central du Préambule et de la Déclaration et sont mentionnés dans trois autres parties du document.

Certaines des victoires essentielles dans ce domaine incluent le langage des droits de l'Homme, « le traitement humain des réfugiés et des personnes déplacées, et des migrants indépendamment de leur statut migratoire¹, ainsi que les références aux Droits du Travail, aux Principes Directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, Les Normes du travail du Bureau International du Travail et la Convention des Droits de l'Enfant². »

ATD Quart Monde accueille favorablement la réaffirmation de l'engagement concernant *le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement*³. Cela étant dit, il y a un manque de volonté politique pour rendre effectifs les droits de l'Homme dans l'ensemble du document en incluant des mots tels que « satisfaire et réaliser ». Presque tous les usages du terme « accéder à » pourraient être remplacés efficacement par « avoir le droit de ». Ce terme augmenterait significativement le pouvoir des personnes à affirmer leur droits, son absence est le principal point faible du texte.

Dans la recherche participative d'ATD Quart Monde, les personnes vivant dans la pauvreté font un lien direct entre participation, dignité et une meilleure efficacité des programmes d'éradication de la pauvreté.

« Qui veut d'une telle vie ? Nous rêvons d'une vie meilleure, avec un logement décent et une vraie éducation pour chacun. On agit pour changer, mais seuls on ne peut pas faire grand-chose. On a besoin de soutien. Nous aussi on souhaite contribuer à un développement qui n'exclut personne, qui ne laisse personne de côté. On veut travailler ensemble, comme des partenaires. C'est comme ça que la dignité et les droits de tous pourront être respectés », (Recherche participative, participant des Philippines).

Bien que la conception de l'Agenda 2030 résulte d'un processus décisionnel participatif, le texte aurait pu aller plus loin dans l'expression en approuvant le principe de participation, et plus particulièrement celui des personnes les plus exclues. Une véritable transformation de l'agenda visant à l'éradication de la pauvreté requiert une vision où les personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale

1 Paragraphe 35

2 Paragraphe 67

3 Paragraphe 7

jouiraient d'un égal accès à une éducation de qualité, aux ressources économiques et à la vie politique active, et aient les mêmes chances d'accéder à l'emploi, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux (Paragraphe 20). Néanmoins, ce langage visant le renforcement des capacités employé dans le document ne fait référence qu'aux femmes. La participation de tous les acteurs et personnes mentionnées dans le Préambule est vitale pour le partenariat indispensable à la mise en œuvre du nouvel agenda. Cependant, les plus pauvres et les plus vulnérables sont cités tout au long du texte, uniquement par rapport à leurs besoins et jamais comme des partenaires précieux et agents de changement.

Égalité, non-discrimination et intégration

La détermination à combattre les inégalités et à construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives comme affirmée dans la Déclaration est fortement liée au principe de « ne laisser personne de côté ». Ailleurs dans le document, il y a des références importantes à l'inclusion telles que les termes de *non-discrimination ; le respect de la race, de l'origine ethnique et de la diversité culturelle*, l'égalité d'accès et d'opportunités à ; *un monde équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif*⁴, sont d'importantes allusions à l'intégration. Conformément à ces engagements, les Principes Directeurs Extrême Pauvreté et Droits de l'Homme des Nations-Unies, élaborés avec la participation de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, fondés sur l'expérience de gouvernements, d'experts en droits de l'Homme et de la société civile, fournissent une solide orientation pour les pays recherchant un développement pour tous.

«Il est difficile d'accéder à ses droits. Certains finissent par y renoncer. Ce qui nous maintient aussi dans la pauvreté, c'est la discrimination et l'humiliation que rencontrent les pauvres. La façon dont on regarde les pauvres est si dure que la pauvreté reste cachée : les gens ont honte. » (Recherche participative, un participant de France)

Une des lacunes du document dans le domaine de l'intégration sociale est l'absence de réflexion significative sur la discrimination qui affecte de manière disproportionnée les personnes vivant dans la pauvreté.

Dans ce sens ATD Quart Monde regrette l'omission dans le paragraphe 19 de la référence aux *droits de l'Homme et aux libertés fondamentales de tous, sans aucune discrimination*, y compris la situation économique qui était inscrite dans la version préliminaire du document.

Il y a plusieurs mentions de l'inégalité de revenus dans le texte ainsi qu'une rapide référence à *d'énormes disparités en termes de perspectives, de richesse et de pouvoir*⁵ et au besoin de donner des moyens d'actions aux vulnérables⁶. Cependant, il ne figure

4 Paragraphes 6 et 8

5 Paragraphe 14

6 Paragraphe 23

pas de proposition pour résoudre l'inégale répartition du pouvoir entre les différents groupes économiques et sociaux tant dans la création de connaissance que dans l'élaboration de politiques qui mèneraient à un véritable programme de transformation. Les représentants de la société civile, dont nous faisons partie, n'ont sans doute pas réussi à transmettre ce message de manière forte et convaincante.

Les moyens de la mise en œuvre

ATD Quart Monde salue l'accent mis sur les finances publiques comme clé pour assurer l'accès aux services de base et aux biens publics. Dans le même temps, il est regrettable que le texte ne mentionne pas la nécessité de réformes fiscales nationales et internationales et d'une coopération fiscale internationale, efficaces pour résoudre l'absence d'équité et l'inadéquation des régimes fiscaux. Les systèmes fiscaux progressifs résoudraient à la fois les inégalités de revenus et fourniraient les ressources suffisantes pour financer l'accès universel aux services sociaux et aux socles de protection sociale minimale dans la majorité des pays.

ATD Quart Monde regrette que le texte ne remédie pas au poids excessif que l'Agenda d'Action Addis Abeba a donné au secteur privé, dont l'approche pour l'accès aux services de base repose sur une contrepartie financière, donc hors de la portée de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté. Le texte manque également d'une vision incluant la régulation significative, et de garde fou pour la responsabilité sociale et la protection de l'environnement à destination du secteur public.

Même si l'agenda recèle un potentiel pour avoir un impact positif sur la vie de nombreuses personnes, la question majeure est de savoir si les États Membres seront capables de mobiliser collectivement les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre aussi bien au niveau national qu'international.

Le suivi et l'évaluation

Le Préambule et la Déclaration établissent un niveau d'ambition auquel toutes les personnes devront d'adhérer afin de vraiment transformer notre monde. Cependant, avec ce document, le mécanisme de suivi et d'évaluation n'est pas à la hauteur des ambitions. Le langage dans cette section est faible et accorde une importance trop grande à la nature volontaire de l'évaluation. La section manque de détails et d'engagement clair envers des mécanismes et un calendrier incluant la responsabilité des gouvernements devant leurs citoyens. De plus, il n'est rien spécifié sur la participation directe des personnes vivant dans la pauvreté dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes qui mettront en œuvre les Objectifs de Développement Durable. En outre, les politiques et programmes pour résoudre l'extrême pauvreté seront efficaces s'ils agissent sur les facteurs qui maintiennent les personnes dans cette situation et si elles peuvent être partie

prenante de ces programmes. Un engagement fort est requis pour construire une approche participative de la gouvernance où les communautés locales et les personnes démunies et marginalisées peuvent être impliquées dans l'établissement des priorités et la mise en pratique des politiques. Un langage portant sur l'évaluation participative et la responsabilité basées sur le vaste travail effectué par les gouvernements du Pérou, du Canada et de la Corée sur l'Évaluation Participative⁷, aurait renforcé le texte.

ATD Quart Monde salue les principes forts énoncés pour orienter le processus de suivi et d'évaluation, en priorité sur *les plus pauvres, les plus vulnérables et ceux laissés de côté*⁸. Les États Membres auraient pu montrer un engagement plus concret envers cette idée, en acceptant que les objectifs soient considérés comme respectés uniquement s'ils sont atteints pour le quintile le plus bas de toute la population.

Bien que cette section encourage la participation de la société civile et des autres acteurs, ATD Quart Monde déplore que des mécanismes concrets pour la participation significative, tel qu'un *rapport d'acteur national*⁹, qui était recommandé par le Secrétaire Général, n'aient pas été retenus.

ATD Quart Monde approuve le fait que *l'examen mondial reposera principalement sur les sources officielles nationales de données*¹⁰. Cela dit, d'autres sources, y compris venant de la société civile, seront cruciales pour veiller à la prise en compte de ceux qui sont laissés de côté, qui souvent ne sont pas suffisamment pris en compte dans les systèmes officiels de collecte de données. En vue du travail du Groupe inter-institutions et d'Experts sur les indicateurs OMD, ATD Quart Monde propose l'intégration d'indicateurs qualitatifs et basés sur la perception, comme un outil précieux. Ceci pour mesurer l'impact à partir des expériences des personnes et identifier les contraintes à la mise en œuvre, ce qui n'est pas toujours évident. Ils pourront aussi aider à promouvoir et comprendre les perspectives des acteurs et donc favoriser leur participation.

Conclusion

L'Agenda 2030 est un accord historique, plus ambitieux et global que les Objectifs du Millénaire précédents. Son universalité crée les bases d'une approche différente visant à l'éradication de la pauvreté et à la protection de notre planète, dans laquelle tous les gouvernements devront s'engager pour atteindre les Objectifs et être tenus responsables devant leurs citoyens, particulièrement ceux qui depuis toujours sont laissés de côté, tant dans les pays développés qu'en voie de développement.

7 *Participatory Monitoring and Accountability: Critical Enablers for the Successful Implementation of the Post-2015 Sustainable Development Goals (2015)*

8 Paragraphe 8

9 *The Road to Dignity by 2030 : Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet (2014)*, paragraphe 149.

10 Paragraphe 74

Grâce à un esprit d'ouverture et d'intégration, ATD Quart Monde a été en mesure de partager avec les négociateurs de nombreux résultats issus du projet de recherche participative mentionné ci-dessus, synthétisé dans le rapport intitulé ***Le défi de l'après-2015: Pour un développement durable qui ne laisse personne de côté***¹¹. Les priorités identifiées par les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, détaillées dans ce dernier, ont été les fondements des « priorités et des propositions politiques¹² » de notre organisation.

Le Mouvement International ATD Quart Monde félicite les Ambassadeurs Macharia Kamau et David Donoghue, leur expertise à mener les négociations. Il remercie tous les États Membres pour le travail approfondi et l'ambition de l'agenda. Enfin, il félicite le système onusien pour l'effort sans précédent pour assurer l'intégration et la participation de tous les acteurs. ATD Quart Monde attend avec impatience l'opportunité d'aller plus loin en s'engageant dans l'élaboration d'indicateurs, la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, enracinant ses contributions dans la participation, la connaissance et l'expérience des personnes vivant en situation de pauvreté.

11 Rapport en ligne : <http://atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/RapportFinalOMDFrcsSept14.pdf>

12 5 recommandations d'ATD Quart Monde : <http://atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/2pagesfinal.pdf>